

Une amitié féminine de Calvin : Madame de Fallais

L'historiographie polémique de la seconde moitié du XVI^e et du XVII^e siècle ignore largement Madame de Fallais parmi les correspondantes féminines de Calvin. Seuls Théodore de Bèze¹, successeur du réformateur, et Jérôme Bolsec², un de ses plus virulents détracteurs banni de Genève en 1551 pour avoir contesté publiquement le dogme de la prédestination et minimisé le rôle de la grâce dans l'économie du salut, se souviennent de la noble dame, le premier en dénonçant son instabilité spirituelle, le second en rapportant – non sans relever au passage les mensonges de Théodore de Bèze – les rumeurs de ses aventures galantes avec le théologien. Largement répandue, l'œuvre de Bolsec, qui ne fit que relayer la critique de la moralité de Calvin déjà en cours de son vivant, contribua beaucoup, en servant de source à d'autres auteurs, à propager l'image d'un réformateur pervers, hypocrite et concupiscent³.

1 *Opera Calvinii quae supersunt omnia*, vol. XXI (*Corpus Reformatorum*, vol. XLIX, Brunswick, 1879), col. 74-75. La deuxième version de sa notice sur Calvin rédigée en 1565 en guise de préface à l'édition des Commentaires de Calvin sur le livre de Josué est en réalité de la plume de Nicolas Colladon, ami et collègue de Théodore de Bèze.

2 *Histoire de la vie, moeurs, actes, doctrine, constance et mort de Jean Calvin, jadis ministre de Genève. Recueilli par M. Hierosme Hermes Bolsec. Docteur Médecin à Lyon. Rééditée avec une introduction, des extraits de la Vie de Th. de Bèze, par le même, et des notes à l'appui par M. Louis-François Chastel*, Lyon, 1875 (surtout le chap. XV, p. 67-68). Irena Backus, *Life Writing in Reformation Europe. Lives of Reformers by Friends, Disciples and Foes*, Aldershot, 2008, p. 153-162.

3 Herman Selderhuis, « L'image de Calvin : chez Bolsec, Calvin et les autres... », dans Bernard Cottret et Olivier Millet (édité par), *Calvin et la France*, B.S.H.P.F., t. 155, Paris, 2009, p. 279-288 ; Jean-Robert Armogathe, « Les Vies de Calvin aux XVI^e et XVII^e

Même le jésuite Louis Maimbourg, dont l'*Histoire du calvinisme*, publiée en 1682, tire un portrait sans ménagement de Calvin, se garde bien de rapporter ces médisances – d'ailleurs, selon lui incertaines – et ne dit mot de Madame de Fallais⁴. Plus positivement, le pasteur Pierre Jurieu⁵ évoque les auteurs occupés à réhabiliter le réformateur et à reléguer au passé son image sulfureuse, véhiculée en particulier par Richelieu, qui décrit un Calvin porté jusqu'aux dernières extrémités du vice et condamné d'ailleurs à Noyon à la flétrissure en raison de sa dépravation⁶. Plus indulgent que le cardinal, Florimond de Raemond, farouche détracteur de la Réforme, laissait à Calvin, aux mœurs « mieus reiglees et composees que Luther » l'avantage de sa comparaison avec le réformateur allemand⁷. Rapidement, Madame de Fallais, prétexte évident à calomnier le théologien de Genève, disparaît de la scène plus ou moins croustillante imaginée par une historiographie peu scrupuleuse et très partisane, à l'image de la place, très effacée, qu'elle a occupée dans la correspondance du réformateur.

Tout au long de son existence, Calvin a été proche de nombreuses femmes : membre d'une fratrie composée notamment de deux sœurs, marié pendant neuf ans, il a aussi tissé des liens avec des aristocrates de sang royal et du parti huguenot, des épouses de notables ou de simples victimes anonymes de la répression de l'hérésie qui ont bénéficié de son ministère. Parmi les destinataires

siècles », dans Philippe Joutard (édité par), *Historiographie de la Réforme*, Paris, 1977, p. 45-59.

4 Louis Maimbourg, *Histoire du Calvinisme*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, éd. de 1686, p. 302.

5 *Histoire du calvinisme et celle du papisme mises en parallèle : ou Apologie pour les réformateurs, pour la réformation et pour les réformés, divisée en quatre parties, contre une libelle intitulé l'Histoire du Calvinisme par Louis Maimbourg*, Rotterdam, Reinier Leers, 1683, p. 425-426.

6 Armand-Jean du Plessis (Cardinal duc de Richelieu), *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui sont séparés de l'Eglise*, Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1651. (édité par Stéphane-Marie Morgan et Françoise Hildesheimer, dans *Oeuvres théologiques*, t. II, livre II, chap. X, Paris, 2005, p. 530-531).

7 *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle par Florimond de Raemond*, Cambrai, 1611, livre VII, chap. X, § 1, p. 1314.

de ses lettres, Madame de Fallais et son époux apparaissent comme ses correspondants des Pays-Bas – qui se sont fait plus nombreux surtout entre 1542 et 1545 – issus du plus haut lignage⁸.

Née Yolande de Bréderode le 20 juin 1525, Madame de Fallais est une descendante des anciens comtes de Hollande⁹. Tant par sa grand-mère paternelle – une comtesse de Lalaing – que par sa mère, la sœur de Guillaume de Neuenahr lui-même neveu par alliance de l'archevêque de Cologne Hermann von Wied, Yolande de Bréderode appartenait à une des meilleures familles des Pays-Bas. Comme de nombreuses jeunes filles de son rang, elle bénéficia d'une prébende de chanoinesse du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, avant d'épouser en 1543 Jacques de Bourgogne, petit-fils de Baudouin de Lille – un des nombreux bâtards de Philippe le Bon – et par conséquent lointain cousin de Charles Quint, dont il était d'ailleurs aide de camp¹⁰. En 1542, Jacques de Bourgogne avait hérité de son oncle aîné d'une immense fortune et de nombreux biens, parmi lesquels les seigneuries de Fallais en Brabant et de Vieux-Waleffe dans la principauté de Liège. De Yolande de Bréderode, on ne dispose pratiquement plus, après son mariage, d'aucune information individuelle, son destin, jusqu'à sa mort qu'on situe entre l'été 1554 et le 6 septembre 1556¹¹, se confondant avec celui de son époux. Né vers 1515 à Baudour dans le Hainaut – fortement pénétré par cette doctrine dès le début de la décennie 1520 –, Jacques de Bourgogne semble avoir été sensibilisé aux idées réformées vers l'âge de quinze

8 Jean-François Gilmont, « Les amis de Calvin originaires des XVII Provinces de Charles Quint », dans Bernard Cottret et Olivier Millet (édité par), *Op. cit.*, p. 101-115 ; Émile M. Brackman, « *Sun enim Belga ipse quoque. Calvin et les ressortissants des Pays-Bas* », dans Olivier Millet (édité par), *Calvin et ses contemporains*, Genève, 1998, p. 83-96.

9 Émile M. Brackman, « Madame de Fallais », dans *Bulletin de la Société royale d'Histoire du Protestantisme belge*, n° 138, Bruxelles, 2007, p. 1-37.

10 Mirjam van Veen, « *In excelso honoris gradu. Johannes Calvin und Jacques de Falais* », dans *Zwingliana. Beiträge zur Geschichte Zwinglis der Reformation und des Protestantismus in der Schweiz*, Bd. XXXII, Zürich, 2005, p. 5-22.

11 Philippe Denis, « Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais », dans André Séguennny, *Bibliotheca dissidentium. Répertoire des non-conformistes religieux des seizième et dix-septième siècles*, t. IV, Baden-Baden, 1984, p. 28.

ou seize ans, tout en y adhérant seulement plus tard, peut-être sous l'influence du futur réformateur Jean Laski, rencontré au cours de ses études à Louvain¹².

De son côté, ses alliances matrimoniales rapprochèrent la famille de Bréderode de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, du comte Lamoral IV d'Egmont et du comte de Hornes Philippe de Montmorency – l'un et l'autre décapités en 1568 sur l'ordre du duc d'Albe¹³. Son oncle, Guillaume de Neuenahr, avait quant à lui, soutenu par Bucer¹⁴, introduit la Réforme dans ses domaines sans rompre avec Rome, à l'instar de l'archevêque de Cologne, d'ailleurs excommunié le 16 avril 1546¹⁵. Par ailleurs, un des neveux de Yolande de Bréderode n'était autre que le « Grand Gueux », chef de file du Compromis des Nobles, qui, en 1566, sollicita de Marguerite de Parme la modération de l'application des lois religieuses.

Une fois mariés, les époux de Fallais prirent leurs distances vis-à-vis de la Cour de Malines et s'éloignèrent des cérémonies de l'Église de Rome. Les relations qu'ils ont alors tissées avec Calvin nous sont connues par 53 lettres que leur a adressées le réformateur entre le 14 octobre 1543 et le mois de juin 1554 – les seules qui nous soient parvenues – et qui ne sont que les fragments d'une correspondance plus abondante.

Calvin s'adresse séparément à Monsieur et Madame de Fallais, dont les réponses, qui nous auraient éclairés sur leur état d'esprit, leurs conditions de vie et leurs préoccupations de jeunes convertis, n'ont pas été conservées ; c'est donc une correspondance à sens unique qui nous est accessible.

Au nombre de sept, étalées sur trois ans, les lettres à Madame de Fallais conservées sont globalement plus courtes que celles adressées

12 Laurence Druez, « Jacques de Bourgogne », dans *Nouvelle Biographie nationale*, t. 9, Bruxelles, 2007, p. 109-111.

13 Émile M. Braekman, *Op. cit.*, p. 7-8.

14 Philippe Denis, *Les Églises d'étrangers en pays rhénans (1538-1564)*, Paris, 1984, p. 148.

15 Léon-Ernest Halkin, *Réforme protestante et Réforme catholique au Diocèse de Liège. Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghe et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège (1538-1557)*, Liège-Paris, 1936, p. 95-96.

à son époux et leur contenu plus léger. Nous verrons qu'elles révèlent à la fois des traits profondément humains du réformateur – étudiés dans des travaux qui font autorité¹⁶ –, en contraste avec la légende noire qui l'entoure, et l'image qu'il a transmise de la femme en elle-même et en tant qu'épouse. Par comparaison, celles à Jacques de Bourgogne nous informent de la répartition entre les deux correspondants des confidences et des réflexions de Calvin, mais aussi de la place et des rôles qu'il leur assigne respectivement.

Lorsque Calvin, informé depuis plusieurs mois de leur situation difficile¹⁷, entama cette correspondance, le couple n'était que fiancé. La première lettre conservée à la noble dame, datée du 14 octobre 1543, fait allusion à des lettres précédentes de sa correspondante¹⁸, alors que ce même jour, Calvin semble bien s'adresser pour la première fois à Jacques de Bourgogne, aux convictions toutefois encore fragiles et incertaines, moins bien fondées que celles de la jeune femme, sur qui le réformateur comptait pour encourager et soutenir l'illustre aristocrate¹⁹. Cette correspondance naissante, dont les premières pièces sont signées par un pseudonyme et adressées à ses destinataires aux noms également fictifs²⁰, intervient dans un contexte politique et religieux fort agité. Les idées luthériennes, introduites dans les Pays-Bas dès 1517, furent rapidement diffusées par les imprimeurs anversois qui éditerent les textes de Luther et de nombreux pamphlets en sa faveur.

Attriée dans un premier temps par les idées du moine saxon, Marguerite d'Autriche, publia dès 1520 une première ordonnance réprimant l'hérésie, qui fut appliquée à Louvain par la destruction de ses œuvres. Jusqu'en 1555, pas moins de douze autres, graduellement

16 Richard Stauffer, *L'humanité de Calvin*, Neuchâtel, 1964 ; Alain Perrot, *Le visage humain de Jean Calvin*, Genève, 1986.

17 Jean Calvin, *Lettres à Monsieur et Madame de Falais*, édité par Françoise Bonali-Fiquet, Genève, 1991, p. 35 : lettre n° 1, [14 octobre 1543]. Toutes les lettres de Calvin au couple de Fallais citées ultérieurement sont extraites de cette édition.

18 Philippe Denis, « Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais », in André Séguenny, *Op. cit.*, p. 12.

19 Mirjam van Veen, *Op. cit.*, p. 6-7.

20 Françoise Bonali-Fiquet, *Op. cit.*, p. 35-55 : n° 1, [14 octobre 1543] ; n° 2, 14 octobre [1543] ; n° 3, [mars 1544] ; n° 4, 24 juin [1544] ; n° 5, 24 juin [1544].

plus sévères, furent promulguées, parmi lesquelles celle du 22 septembre 1540, de loin la plus répressive²¹. Dans les Pays-Bas fut ainsi mis en place un système pénal qui acquit toute sa rigidité à partir de 1529, par l'introduction de la peine de mort, généralisée onze ans plus tard pour la plupart des délits à caractère religieux.

Dans la principauté de Liège, la répression de l'hérésie au XVI^e siècle fut un peu plus difficile à mettre en œuvre. La complexité des institutions judiciaires liégeoises et les priviléges et libertés accordés à la population entravèrent l'application des édits d'Érard de la Marck et de Corneille de Berghe, pour la plupart calqués sur la législation brabançonne. Si les prescriptions de l'édit de Charles Quint de 1540 furent étendues à la principauté, il fallut attendre 1544, soit le règne de Georges d'Autriche, oncle de Charles Quint, mais aussi, en temps que prince d'Empire, son vassal, pour que soit promulguée une ordonnance distinguant le crime d'hérésie de celui d'infraction aux lois²².

Dans ce contexte défavorable, les motivations de Calvin sont clairement annoncées dès sa première lettre : il connaît les difficultés auxquelles le jeune noble est confronté et d'emblée, c'est en ami qu'il entend l'aider à trouver « la paix avec Dieu et sa conscience »²³ et à vaincre ses tiraillements entre, d'une part, le commandement qui appelle à honorer Dieu de corps et d'âme et, d'autre part, les « empeschemens » et les « scandales que Sathan [...] présente pour [lui] rompre le chemin ». Conscient des difficultés que rencontre son illustre correspondant, le réformateur tente de le reconforter en lui rappelant leurs vertus bénéfiques pour la foi, qui se nourrit et s'affermi au gré des épreuves. De toute évidence, Calvin s'adresse à un homme en proie à l'indécision et partagé entre le regret de ce qu'il abandonne et la crainte de ne pas trouver ce qu'il désire.

21 Aline Goosens, *Les inquisitions modernes dans les Pays-Bas méridionaux. 1520-1633*, t. I, Bruxelles, 1997, p. 47-68.

22 Léon-Ernest Halkin, *Op. cit.*, p. 99-136 ; Paul Harsin, « De l'édit de Worms à la paix d'Augsbourg (1521-1555). Étude critique de la législation liégeoise en matière d'hérésie », dans *Bulletin de la Commission royale des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, t. XX, fasc. 1 (1959-1960), Bruxelles, 1962, p. 19-51.

23 Françoise Bonali-Fiquet, *Op. cit.*, p. 35-36 : n° 1, [14 octobre 1543].

Dès lors, la solution que, dès cette première lettre, préconise le réformateur est radicale : il s'agit pour le seigneur de Fallais, suivant l'exemple d'Abraham, de « sortir du païs de sa nativité » et, comme le patriarche, de vivre à la gloire de Dieu, dans une attitude d'abandon et de consécration, indissociable de la séparation d'avec ses anciennes attaches²⁴. Dans l'esprit de ses écrits contemporains adressés à ses coreligionnaires d'expression française, Calvin – contraint lui-même de quitter la France en 1535 – pousse donc le couple à l'exil et l'encourage à dépasser au plus vite ses réticences, essentiellement matérielles, à cette décision²⁵. Mais partir ne suffit pas ; il s'agit aussi pour le couple de se rendre en un lieu sûr où il pourrait vivre ouvertement sa foi²⁶.

La première lettre de Calvin à Yolande de Bréderode nous informe d'emblée de la résolution de la noble dame à quitter les Pays-Bas et à renoncer à tout pour s'adonner entièrement au service de Dieu. Conscient des obstacles inhérents à sa condition sociale, il l'encourage à persévéérer dans la fermeté, à l'exemple de Sara, qui fut un grand soulagement à Abraham lorsqu'ils durent entreprendre le long voyage les conduisant d'Ur en Chaldée au pays de Chanaan²⁷.

Persécuté par sa famille et isolé à Fallais²⁸, Jacques de Bourgogne ne semble pas avoir longtemps tergiversé. La première étape de

24 Véritable pilier de la propagation de la foi réformée depuis Genève, l'exemple d'Abraham et de Sara est utilisé à plusieurs reprises par Calvin, notamment dans la dédicace à Laurent de Normandie, un autre fugitif de Noyon, de son *Traité des Scandales*, publié en 1550 (Alain Perrot, *Op. cit.*, p. 31-34).

25 Françoise Bonali-Fiquet, *Op. cit.*, p. 44-45 : n° 3, [mars 1544]. Alors que la répression en France avait connu également un tournant par l'Édit de Fontainebleau, Calvin avait écrit en 1543 le *Petit traité montrant ce que doit faire un homme fidèle connaissant la vérité de l'Évangile quand il est entre les papistes et*, l'année suivante, l'*Excuse à Messieurs les Nicodémites sur la complainte qu'ils font de sa trop grand rigueur*, dans lesquels il dénonçait l'hypocrisie spirituelle qui consistait à dissimuler sa foi évangélique et à simuler l'observance des rites romains et préconisait l'exil, l'unique alternative au supplice qui présentait l'avantage de préserver l'engagement du fidèle.

26 *Op. cit.*, p. 51-52 : n° 4, 24 juin [1544] ; p. 54 : n° 5, 24 juin [1544].

27 *Op. cit.*, p. 41 : n° 2, 14 octobre [1543]. Calvin cite d'ailleurs comme contre-exemple celui de l'épouse de Loth, pétrifiée en raison de son attachement excessif à ce qu'elle laissait derrière elle.

28 *Excuse de noble seigneur Jaques de Bourgogne...*, p. 22.

l'exil des époux, au printemps 1544, fut Cologne, où l'annonce de l'arrivée de Charles Quint, qui projetait de se rendre à Worms, et la convocation devant lui de Jacques de Bourgogne provoquèrent leur départ, vers mai 1545, pour Strasbourg²⁹ – ville alors ouverte aux réfugiés poursuivis pour leur foi –, puis pour Bâle, après le déclenchement de la guerre de Smalkalde dans l'Empire³⁰. Ce n'est que quatre ans après leur départ des Pays-Bas, en juillet 1548, que le couple se fixa en terre bernoise, au château de Troches d'abord, puis de Veigy.

Les six lettres suivantes à Yolande de Bréderode évoquent la bénédiction qui est la sienne de pouvoir vivre sa foi en toute sécurité dans une église contrôlée par Calvin³¹ ; leurs thèmes récurrents tournent autour de la santé fragile de son époux, mais aussi du réformateur, des tribulations, des multiples contrariétés et du danger vécus par le couple ainsi que de la constance de Madame de Fallais dans l'épreuve. À travers la simplicité de leurs propos, qui se limitent parfois à des considérations courantes, on découvre un Calvin attentionné, prévenant, mais aussi simplement sociable. Malgré quelques exhortations spirituelles, le réformateur se fait, vis-à-vis de sa correspondante, moins directif et moins pastoral qu'envers son époux, comme si la noble dame en manifestait moins le besoin.

Plus nombreuses et plus riches, les lettres à Jacques de Bourgogne contiennent des réflexions sur des sujets variés comme le développement des Églises, l'évolution de la politique internationale, les traités de théologie de Calvin, mais aussi, dès le mois d'août 1545, la recherche assidue pour le couple, à proximité de Genève, d'une maison digne de son rang³².

29 Léon-Ernest Halkin, « Protestants des Pays-Bas et de la principauté de Liège réfugiés à Strasbourg », dans Georges Livet et Francis Rapp (dir.), *Strasbourg au cœur religieux du XVI^e siècle*, Strasbourg, 1977, p. 297-307.

30 Philippe Denis, *Les Églises d'étrangers...*, p. 241-255.

31 Françoise Bonali-Fiquet, *Op. cit.*, p. 55 : n° 5, 24 juin [1544].

32 *Op. cit.*, p. 61-66 : n° 7, 22 juin [1545] ; n° 8, 5 août [1545] ; n° 29, 25 février 1547 ; n° 34, 26 mai [1547] ; n° 37, 14 juillet [1547] ; n° 38, 16 août 1547 ; n° 43, 28 novembre 1547 ; n° 48, 3 avril [1548].

Un simple survol de cette correspondance nous permet déjà de discerner trois niveaux relationnels dans cette double amitié³³. Si ses lettres, destinées à encourager le couple, révèlent dans un premier temps des préoccupations pastorales, Calvin se montre aussi un ami et un frère rempli de sollicitude, qui semble en attendre autant en retour. On ne peut toutefois nier chez le réformateur des intentions apologétiques, voire prosélytes. S'il ne semble pas avoir exploité directement l'engagement spirituel des aristocrates des Pays-Bas, il ne se prive pas non plus d'en faire l'apologie dans l'*Excuse* de Jacques de Bourgogne à Charles Quint, qu'il rédige lui-même et publie en 1548 à Genève³⁴. Traduit la même année en latin par François Bauduin, ce texte, dans lequel Jacques de Bourgogne s'exprime lui-même – à travers la plume de Calvin – à la première personne, expose les raisons qui l'ont poussé à quitter les Pays-Bas ainsi que les étapes successives de son exil, réfute les rumeurs calomnieuses de sa banqueroute et de ses sympathies anabaptistes et renouvelle son allégeance à l'empereur tout en présentant sa confession de foi et un véritable condensé de la doctrine calvinienne. Par ailleurs, la dédicace en 1546 à Jacques de Bourgogne de son commentaire sur la première épître aux Corinthiens permettait à Calvin de révéler au grand jour l'adhésion de son noble ami aux idées évangéliques, qui contribuait sans conteste à la promotion de la Réforme.

On constate que Calvin réserve à Jacques de Bourgogne les considérations matérielles, les questions concernant les prédicateurs successifs qu'il leur envoie ainsi que de nombreuses réflexions personnelles, de telle sorte qu'on peut se demander pourquoi il écrit à Madame de Fallais, alors qu'il n'a pas toujours grand chose à lui dire³⁵. Si l'on en croit la profondeur de ses considérations à la duchesse de Ferrare Renée de France³⁶, la condition féminine de sa correspondante ne semble pas intervenir dans la relative

33 Bernard Roussel, « J. Calvin conseiller de ses contemporains : de la correspondance à la légende », dans Olivier Millet (édité par), *Op. cit.*, p. 195-212.

34 Françoise Bonali-Fiquet, *Op. cit.*, p. 138-139 : n° 30, 7 mars 1547.

35 *Op. cit.*, p. 41 : n° 2, 4 octobre [1543].

36 Voir en particulier *Opera Calvinii*, vol. XX (C.R., vol. XLVIII, Brunswick, 1878), col. 230-233, n° 4067 (8 janvier 156) et col. 244-249, n° 4074 (c. mars 1564).

banalité des lettres conservées, qui semblent relever de simples relations diplomatiques. Élément fort du couple, Yolande de Bréderode, spirituellement mieux affermie, a elle-même amené à la foi réformée son époux, dont elle est l'initiatrice de l'engagement spirituel et vraisemblablement de l'exil. Calvin semble donc compter sur elle pour exercer un rôle de soutien dans l'ombre de Jacques de Bourgogne, dont l'illustre lignage et les anciennes fonctions dans l'entourage de Charles Quint, constituaient un exemple pour les familles princières européennes et surtout, compte tenu de l'immensité de son sacrifice³⁷, pour ces hypocrites qui, dissimulant leur foi et simulant leur participation aux cérémonies romaines, donnaient leur âme à Dieu et leur corps au diable³⁸.

La plupart des amitiés de Calvin – même celle de Farel, dont il désapprouva le mariage à l'âge de 69 ans – ont survécu à l'épreuve des circonstances et à l'usure du temps³⁹. L'intensité de l'affection qu'il éprouvait pour les époux de Fallais peut donc expliquer la rupture qu'il provoqua lui-même lorsque Jacques de Bourgogne prit ouvertement position en faveur de son médecin Jérôme Bolsec ; la déception et l'amertume du réformateur se mesurent en effet au ton de sa dernière lettre⁴⁰.

À travers cette amitié sans doute pas tout à fait désintéressée, on découvre un Calvin prévenant, vigilant et d'autant plus soucieux de la persévérance spirituelle des Fallais que leur conversion et leur exil constituaient une aubaine pour la cause réformée, en particulier dans les Pays-Bas. Le rang social des aristocrates ouvrait en effet des portes au réformateur, qui pouvait toujours exploiter à des fins

37 Irrité par l'attitude de son lointain cousin et ancien aide de camp, Charles Quint le fit condamner au bannissement perpétuel par le Grand Conseil de Malines et ordonna en 1546, de concert avec son neveu le prince-évêque de Liège Georges d'Autriche, la confiscation de tous ses biens dans les Pays-Bas et sur le territoire épiscopal.

38 *Excuse à Messieurs les Nicodémites...*, dans *Opera Calvini*, vol. VI (C.R. vol. XXXIV, Brunswick, 1867), col. 594.

39 Richard Stauffer, *Op. cit.*, p. 30.

40 Françoise Bonali-Fiquet, *Op. cit.*, p. 205-208 : n° 53, [juin 1554]. Nous ignorons en grande partie ce que devint le couple après cette rupture, mais il ne semble pas qu'il se détourna de la foi (Mirjam van Veen, *Op. cit.*, p. 12-13).

spirituelles le réseau relationnel tissé à chaque étape de leur périple jusqu'aux rives du Lac Léman.

Si Calvin concentre surtout son attention sur la conversion et l'adhésion à la foi réformée de Jacques de Bourgogne, on ne peut conclure de Madame de Fallais qu'elle fut une épouse effacée. Le réformateur lui reconnaît au moins des responsabilités spirituelles et une influence stimulante sur son époux, dont elle se doit de soutenir l'engagement, conformément au rôle de la femme dans le schéma social ambiant⁴¹. Par ailleurs, en dépit des rumeurs véhiculées par une historiographie ouvertement polémique, davantage pour nuire à Calvin que pour la diffamer, aucun élément ne suggère que ses relations avec le réformateur dépassèrent le noble sentiment amical. À travers même le simple échange de nouvelles, leur correspondance révèle la sérénité, la douceur, la délicatesse littéraire de Calvin – qui contrastent avec l'intransigeance et la dureté de ses écrits contemporains à l'heure où les persécutions redoublent d'intensité – et dévoile son visage profondément humain, si éloigné de l'image tellement fréquente du théologien désincarné.

Laurence Druez

Laurence Druez, (Ath, 1973), docteur en Histoire (U. Liège), archiviste de l'État, maître de conférences à l'Université de Liège.

41 André Biéler, *L'homme et la femme dans la morale calviniste*, Genève, 1963, p. 36-37.